



Retirer une carte de séjour de 10 ans

Par **haithem**, le **08/08/2009** à **16:02**

bonjour, rnje suis actuellement marié depuis 2 ans avec une magrébienne, mon mariage a été fait au maroc. Puis, je l'ai fait venir, en france, avec le regroupement famailiale avec son fils de son premier mariage.rnde puis, qu'elle en france: elle souhaite qu'une chose me quitter pour vivre seule avec son fils.rnje me suis fait avoir, elle a trahi ma confiance.rnrnPourrait-je savoir s'il était possible de lui retirer sa carte de séjour de 10 ans ?rnrncordialement

Par **ayrad**, le **07/04/2010** à **16:40**

selem mon frere c vous ete un vrai musulman quand on donne quelque chose a notre famme il faut pas vanger lesse la partir et toi allah il te donne mieux et c tout merci